

DSP

RAPPORT
ANNUEL

2016-17

Veiller à la
protection
du public

Promouvoir
une industrie
de confiance

TABLE DES MATIÈRES

Mot du ministre.....	1
Mot du président.....	2
Le conseil d'administration.....	3
Mot du directeur général.....	4
Organigramme	5
À propos du Bureau de la sécurité privée.....	6
Portrait statistique des opérations du BSP.....	7
Nos réalisations 2016-2017	8
▪ Direction, Affaires juridiques	9
▪ Accès à l'information.....	12
▪ Direction, Enquêtes et inspections	13
▪ Direction, Information et traitement des permis.....	15
▪ Direction, Finances et administration	18
Perspectives 2017-2018	20
États financiers 2016-2017.....	22

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales et
de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région de Montréal
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel 2016-2017 du
Bureau de la sécurité privée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
le Président, l'expression de mes
sentiments distingués.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région
de Montréal.

Original signé

Martin Coiteux
Québec, septembre 2017

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport
annuel du Bureau de la sécurité privée pour
la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.
Il est le fruit du travail de l'ensemble des
membres du personnel qui ont pris part à la
réalisation des activités tout au long
de l'année écoulée.

À ma connaissance, et compte tenu des outils
dont dispose le BSP pour valider ses données,
ce rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs
organisationnelles et ses orientations;
- présente une synthèse de ses réalisations;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et méthodes
de travail qui ont été utilisées pour produire
ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre C. Ricard
Montréal, juin 2017

Mot du président du conseil d'administration

En tant que président et représentant des membres du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée, lequel rend compte des activités réalisées du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Après plus de sept années d'existence, le BSP poursuit avec détermination son engagement et son mandat d'application de la Loi sur la sécurité privée, notamment en s'activant à professionnaliser l'industrie et à veiller à la protection du public.

L'année qui vient de s'écouler fut marquée par une première année en poste du directeur général, monsieur Claude Paul-Hus. Je tiens à souligner le travail accompli par l'équipe sous son leadership et suis très heureux de nos résultats sur plusieurs fronts, notamment en ce qui concerne les représentations réalisées par le BSP afin de positionner et faire avancer notre industrie ainsi que les améliorations positives apportées à la structure organisationnelle du Bureau de la sécurité privée. À cet égard, le BSP bénéficie désormais de plusieurs changements structurels et organisationnels ne rendant que plus efficaces les services rendus à l'endroit des titulaires de permis et du grand public. Je supporte donc l'ensemble des actions de la direction et de l'équipe du BSP visant l'amélioration continue des processus ainsi que l'excellence opérationnelle.

En terminant, soulignons l'engagement et la contribution exceptionnelle de monsieur Sylvain Ayotte, représentant du Ministère de la Sécurité publique ayant siégé à titre d'administrateur depuis la création du Bureau de la sécurité privée et ce, jusqu'à l'été 2016. À titre personnel, et au nom des membres du conseil d'administration et de l'équipe du BSP, nous voulons chaleureusement remercier monsieur Ayotte pour son dévouement, son grand apport au développement et au rayonnement de notre organisation.

Également, je voudrais souligner le fidèle support du ministère de la Sécurité publique auprès de notre organisation ainsi que remercier sincèrement les membres du conseil d'administration, l'équipe de direction et les employés pour leur dévouement et leur travail acharné afin d'assurer le succès des opérations continues du Bureau de la sécurité privée et de veiller à la protection du public. Ensemble et tournés vers l'avenir, je suis enthousiaste et confiant de poursuivre sur cette lancée en 2017-2018.



Pierre C. Ricard
Président du conseil d'administration



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du BSP est composé de onze membres dont le mandat est d'une durée de trois ans. Quatre administrateurs sont nommés par le ministre de la Sécurité publique (dont un issu du milieu policier), et sept sont désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par le Ministre. Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit au ministre, tel que prévu dans la Loi sur la sécurité privée.

Le conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2016-2017.

Membres nommés par le ministre de la Sécurité publique

Monsieur Sylvain Ayotte

(Jusqu'au 23 juin 2016)

Ministère de la Sécurité publique

Monsieur Clément Robitaille

(À partir du 9 septembre 2016)

Ministère de la Sécurité publique

Madame Isabelle Boudreault

Sûreté du Québec

Monsieur Massimiliano Mulone

École de criminologie, Université de Montréal

Madame Lison Ostiguy

Collège de Maisonneuve

Membres désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par le ministre de la Sécurité publique

Monsieur Pierre C. Ricard

Président du conseil d'administration
Association provinciale des agences
de sécurité

Monsieur Louis Laframboise

Vice-président du conseil d'administration
Association professionnelle des enquêteurs
privés du Québec

Monsieur Pierre Dussault

Association des maîtres-serruriers du Québec

Monsieur Normand Fiset

Association canadienne de la sécurité

Monsieur Stéphane Néron

Syndicat des Métallos

Monsieur Martin Régimbald

Association des transporteurs de valeurs

Madame Lynda Vachon

Regroupement des gestionnaires
en sécurité interne

Mot du directeur général

L'année 2016-2017, qui marquait la deuxième année de mise en application du plan stratégique 2015-2019, s'est conclue sous le signe de la performance et aligne le BSP et l'industrie de la sécurité privée en bonne position pour l'avenir, comme en témoignent les résultats présentés dans ce rapport annuel. Né de l'adoption de la Loi sur la sécurité privée, le BSP poursuit son mandat de veiller à la protection du public en assurant l'encadrement de cette industrie en plein essor et aux multiples défis.

ENGAGÉ ET TOURNÉ VERS L'AVENIR

Déjà un an que j'ai accepté avec enthousiasme de prendre le relais et d'assumer la direction générale du Bureau de la sécurité privée. Notre organisme a connu un parcours remarquable durant les sept dernières années. C'est en poursuivant cette visée, animé par les valeurs profondes d'intégrité, de rigueur et de transparence, jumelé à l'engagement de notre équipe et la concertation avec les acteurs clés de l'industrie que le BSP poursuit sa lancée afin d'atteindre ses objectifs.

VISER L'EXCELLENCE ET L'OPTIMISATION DE NOS RESSOURCES

La dernière année s'est déroulée avec l'objectif ultime de consolider nos acquis tout en étant tourné vers l'amélioration continue de l'ensemble des processus organisationnels du BSP. À cet égard, la Direction des finances et de l'administration fut scindée en deux directions distinctes, soit la Direction, Finances et administration ainsi que la Direction, information et traitement des permis, favorisant ainsi l'optimisation de l'efficacité opérationnelle de l'ensemble de nos services rendus aux assujettis à la Loi. Également, la création d'un poste de conseillère en ressources humaines a amélioré le fonctionnement de l'organisation en menant à bien plusieurs dossiers dont celui de la mise à jour des conditions de travail afin d'initier de bonnes pratiques en ressources humaines et assurer une gestion adéquate du développement organisationnel.

Interpellés et préoccupés par l'importance qu'occupent les technologies de l'information dans l'ensemble de nos opérations, nous devons nous positionner et avoir un plan bien arrêté pour réaliser la modernisation technologique souhaitable. Pour ce faire, le BSP s'est doté d'un système de téléphonie IP outillant ainsi les employés du BSP d'un environnement technologique plus performant. Afin d'assurer une proactivité et d'offrir à l'organisation des meilleures pratiques et outils technologiques, le BSP a accueilli un conseiller stratégique en ressources informationnelles.

En terminant, je souhaite réitérer le fait que tout ce travail ne peut être accompli sans la précieuse contribution des employés, des membres de la direction et des membres du conseil d'administration. Lorsqu'on y ajoute leur engagement sans relâche, c'est une véritable richesse que l'on obtient et ce, afin de relever avec succès tous les défis que posent l'industrie de la sécurité privée en constante évolution, tout en ayant comme objectif ultime de veiller à la protection du public.

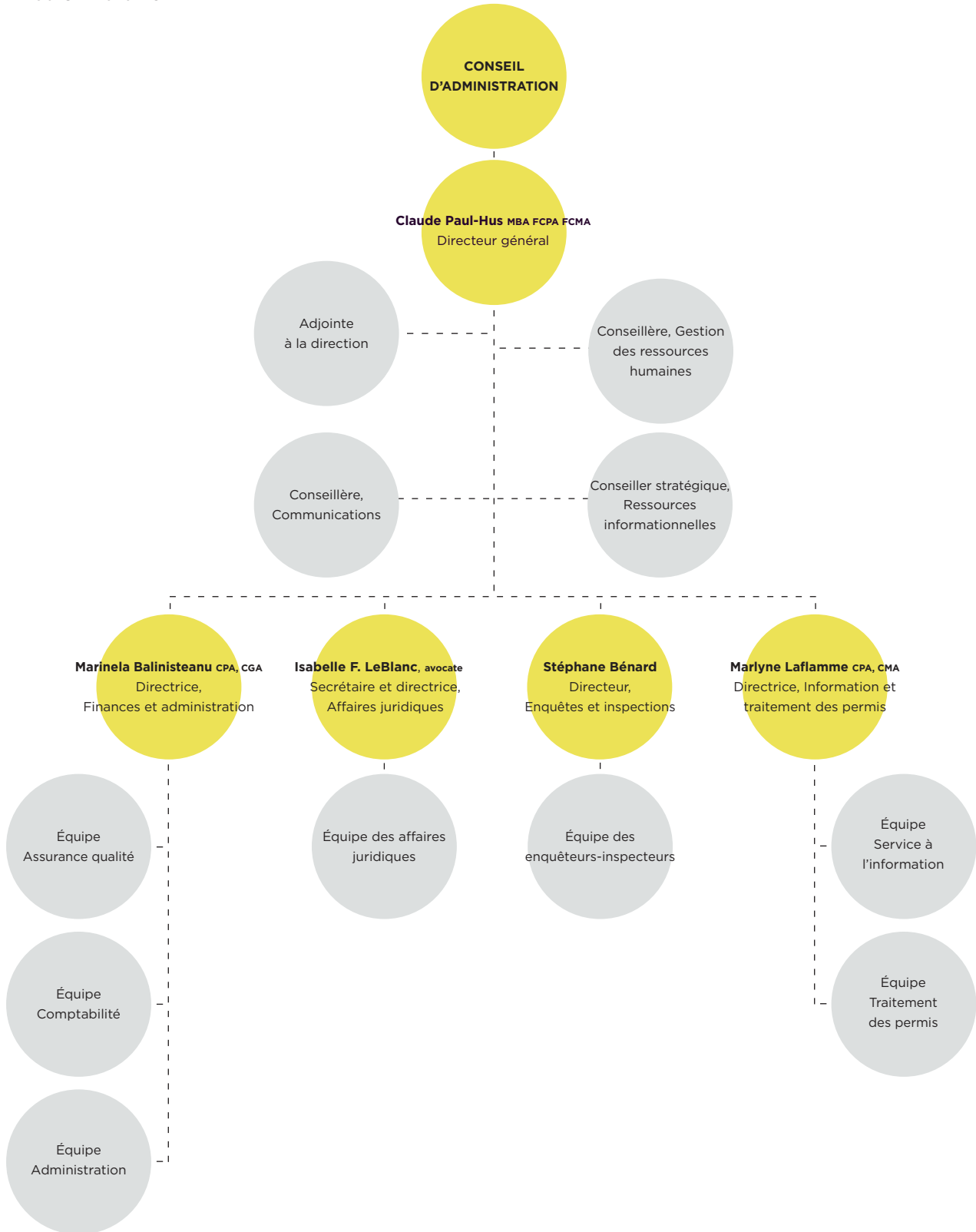


Claude Paul-Hus, MBA FCPA FCMA



Organigramme

au 31 mars 2017



À propos du Bureau de la sécurité privée

Guidé par des valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence, le Bureau de la sécurité privée a pour mission de veiller à la protection du public. Créé en 2010 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité privée et sa mission de protection du public, le BSP est un organisme d'autoréglementation assurant l'encadrement de cette industrie en plein essor. De pair avec les acteurs du milieu, il joue un rôle déterminant dans la professionnalisation des services de sécurité privée. De ce fait, cela permet d'offrir à tous les citoyens la tranquillité d'esprit et la confiance dans la qualité des intervenants de ce secteur.

NOS INTERVENTIONS

- Veille à l'application de la Loi sur la sécurité privée et ses règlements.
- Délivre des permis d'agences et d'agents.
- Traite les plaintes reçues contre les titulaires de permis.
- Dispense de la formation aux représentants des titulaires de permis d'agence.
- Favorise la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique.
- Soumet son avis au ministre sur toute question que celui-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS ASSUJETTIS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE

- Gardiennage
- Investigation
- Serrurerie
- Systèmes électroniques de sécurité
- Convoyage de biens de valeur
- Service conseil en sécurité

GARDIEN DE L'INDUSTRIE

Le BSP veille à ce que les titulaires de permis correspondent aux normes de professionnalisme et d'intégrité et assure le mécanisme de traitement des plaintes.

Professionalisme

- Formation obligatoire
- Normes de comportement
- Assurances responsabilité et cautionnement

Intégrité

- Absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée exercée
- Bonnes mœurs

Portrait statistique des opérations du BSP

NOMBRE DE PERMIS D'AGENTS DÉLIVRÉS

Secteurs d'activités	Exercice 2016-2017	Exercice 2015-2016	Variation %
Gardiennage	15 084	10 949	37,8
Investigation	953	656	45,3
Serrurerie	319	318	0,3
Systèmes électroniques de sécurité	1 552	1 588	(2,3)
Convoyage de biens de valeur	731	724	1
Service conseil en sécurité	97	55	76,4
TOTAL	18 736	14 290	31,1

NOMBRE DE PERMIS D'AGENCES DÉLIVRÉS

Secteurs d'activités	Exercice 2016-2017	Exercice 2015-2016	Variation %
Gardiennage	38	54	(29,6)
Investigation	26	34	(23,5)
Serrurerie	38	59	(35,6)
Systèmes électroniques de sécurité	219	326	(32,8)
Convoyage de biens de valeur	3	1	200
Service conseil en sécurité	13	11	18,2
TOTAL	337	485	(30,5)

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE PLAINTES

	Exercice 2016-2017	Exercice 2015-2016
Ouverture de dossiers au BSP	631	758
Pourcentage de traitement des dossiers de plaintes	82 %	71 %
Constats d'infractions délivrés par le DPCP	227	110

Nos réalisations 2016-2017

L'ensemble des réalisations du BSP ont été guidées par notre mission et nos objectifs qui sont de veiller à la protection du public et à la professionnalisation de l'industrie. Nos valeurs guident quotidiennement nos actes tout en s'inscrivant à travers les enjeux et défis du plan stratégique 2015-2019. Grâce au perfectionnement continu de nos façons de faire et de l'énergie constante déployée par le personnel à l'interne, le BSP incarne son rôle d'autoréglementation dans le domaine de la sécurité privée avec brio et se veut être un interlocuteur privilégié au sein de cette industrie qui est en plein essor. L'exercice 2016-2017 s'est conclu avec l'addition de plusieurs spécialistes à l'équipe du BSP. À cet égard, les demandeurs et titulaires de permis bénéficient de l'efficacité opérationnelle qui en découle en recevant un traitement rigoureux et efficace de leur dossier.

Direction, Affaires juridiques

La direction Affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.

RESSOURCES



MANDATS

- Suivi rigoureux de l'application de la Loi sur la sécurité privée et de ses règlements;
- Harmonisation des pratiques et des processus d'affaires du BSP;
- Consolidation de l'interprétation de la Loi.

RESPONSABILITÉS

- Étude et traitement des demandes de permis ne satisfaisant pas aux critères légaux prévus à la Loi;
- Analyse des demandes non-conformes et, le cas échéant, rendre les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis;
- Suivi des accusations criminelles portées contre les titulaires de permis;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement;
- Gestion du processus d'évaluation des demandes de reconnaissance de formations autres que celles prévues au règlement en cette matière;
- Évaluation et proposition au ministère de la Sécurité publique de modifications législatives et réglementaires.

FAITS SAILLANTS

Rôle-conseil

Soulignons l'apport déterminant des affaires juridiques auprès du conseil d'administration, de la direction générale et des différents départements du BSP. Les politiques et procédures d'encadrement instaurées au cours des années précédentes font l'objet d'un contrôle de qualité continu afin de maintenir une rigueur constante dans le traitement des dossiers. Cela est fait tant au niveau des agents que des agences de sécurité privée.

Aussi, cette direction supporte et conseille le BSP, notamment par le biais d'avis juridiques, quant aux différentes interrogations entourant l'interprétation de certains champs d'application de la Loi sur la sécurité privée ou de certaines pratiques de l'industrie.

Renforcement du cadre législatif

Forte de son expérience et respectueuse de l'évolution jurisprudentielle quant à l'application de la Loi sur la sécurité privée, la direction Affaires juridiques continue de se positionner quant à certaines interprétations qu'elle doit donner à l'intention du Législateur en pareille matière. La direction joue d'ailleurs un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique dans le développement et la mise à jour de la Loi et ses règlements.

AFFAIRES JURIDIQUES

Décisions du Bureau de la sécurité privée défavorable à l'octroi ou au maintien de permis pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

PERMIS D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Décisions défavorables à l'octroi de permis

Refus reliés à la formation	585
Refus reliés aux antécédents	132
Refus reliés à la formation et aux antécédents	27
Refus reliés à l'emploi incompatible	8
Refus reliés à l'emploi incompatible et à la formation	5
Refus reliés aux permis temporaires	9

Décisions défavorables au maintien de permis

Révocations reliées aux antécédents	109
Révocations reliées aux normes de comportement	2
Suspensions reliées aux normes de comportement	6

Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide

Refus reliés aux antécédents	26
------------------------------	----

TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENTS

909

PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Décisions défavorables à l'octroi de permis

Refus relié aux antécédents	1
Refus reliés au défaut de détenir une assurance responsabilité	2
Refus relié à l'insolvabilité	1
Refus relié au défaut de détenir un cautionnement	1

Décisions défavorables au maintien de permis

Suspensions reliées aux antécédents	2
Suspension reliée au refus de vérification sécuritaire	1
Suspensions reliées au défaut de maintenir une assurance	10
Révocations reliées aux antécédents	5
Révocations reliées à l'insolvabilité	3
Révocations reliées à un changement d'entité légale	3
Révocation reliée à un refus de vérification sécuritaire	1
Révocations reliées au défaut de maintenir une assurance	6

TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENCES

36

Contestations et révisions judiciaires au 31 mars 2017

CONTESTATIONS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ)

Décisions du BSP contestées au TAQ	52
Décisions rendues par le TAQ	
Décisions du BSP maintenues	18
Décision du BSP infirmée	1
Décisions accueillant la requête en irrecevabilité du BSP	5
Décision rejetant une requête en révision du demandeur	1
Décisions accordant le sursis	9
Décisions refusant le sursis	5
TOTAL	38
Désistements	25
Causes pendantes	41

DEMANDES DE RÉVISION JUDICIAIRE DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Requête en révision par l'administré	0
Requête en révision par le BSP	0
Cause pendante	1

APPEL D'UN JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC EN RÉVISION JUDICIAIRE DEVANT LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Jugement de la Cour d'appel accueillant la requête du demandeur	1
---	----------

RECOURS À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Nouveau recours	0
Décision de la Cour du Québec rejetant la requête du demandeur	1

ACCÈS À L'INFORMATION

L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Le Bureau de la sécurité privée est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (la «Loi sur l'accès») en vertu de l'article

43 de la Loi sur la sécurité privée. Ainsi, à titre d'organisme public aux seules fins de l'application de la Loi sur l'accès, ce bilan est réalisé conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2).

En 2016-2017, le Bureau de la sécurité privée a reçu 89 demandes d'accès à l'information répertoriées ainsi :

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION AU BSP		Exercice 2016- 2017
Accès à des renseignements personnels		72
Accès à des documents relatifs aux différentes activités du BSP		17
TOTAL		89

TRAITEMENT DÉTAILLÉ DES DEMANDES		Exercice 2016- 2017
Accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés		59
Demandes partiellement acceptées		16
Demandes refusées		12
Demandes annulées par le demandeur		2
Demande en cours de traitement au 31 mars 2017		0
TOTAL		89

Les demandes ont été traitées dans un délai moyen de 4,3 jours, et seulement 11 demandes ont été répondues dans un délai de 10 jours ou plus. Une seule des demandes a été répondue dans un délai de 30 jours, alors que les autres l'ont toutes été à l'intérieur du délai de 20 jours, conformément aux obligations prévues à la Loi sur l'Accès.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle :

- les articles 9 et 15 concernant le droit d'accès;
- l'article 28 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et de la sécurité publique;
- les articles 35 et 37 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;

- l'article 47(3°) concernant des documents non détenus par le BSP;
- l'article 48 concernant un document relevant davantage de la compétence d'un autre organisme public;
- les articles 53, 59 et 87 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

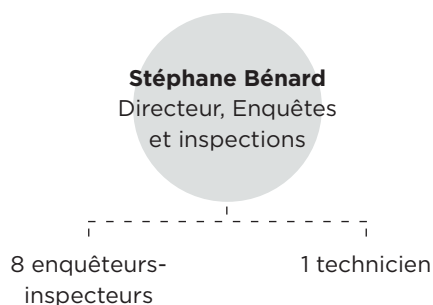
Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Aucune décision de la responsable de l'accès aux documents n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Direction, Enquêtes et inspections

La direction Enquêtes et inspections a poursuivi son mandat d'application de la Loi, afin de remplir la mission du BSP, soit la protection du public. Encore cette année, plusieurs centaines de personnes ont été approchées par cette direction, soit dans un esprit de conformité ou bien dans le cadre d'une inspection ou d'une enquête qui a pu mener à une sanction. L'équipe en place est toujours disposée à informer les gens de leurs obligations envers le BSP et les guider en ce sens, sans toutefois cesser d'intervenir auprès des contrevenants à la Loi sur la sécurité privée comme en témoignent les résultats statistiques reliés à cet exercice.

RESSOURCES



MANDATS

- S'assurer de l'application de la Loi sur la sécurité privée;
- Aider l'industrie de la sécurité privée à se conformer à la Loi sur la sécurité privée et à ses règlements.

RESPONSABILITÉS

- Inspections auprès d'agents et d'agences;
- Enquêtes sur les infractions commises à l'égard de la Loi et de ses règlements;
- Traitement des plaintes reçues;
- Accompagnement et soutien aux agents et agences afin que tous les assujettis satisfassent aux obligations prévues par la Loi.

FAITS SAILLANTS

Un traitement efficace des dossiers

Durant la dernière année, le nombre de rapports d'infractions généraux soumis au DPCP a augmenté de 60 %. De plus, le nombre de dossiers traités par la Direction Enquêtes et inspections a quant à lui augmenté de 38 %, et ce, avec les mêmes effectifs en terme d'équipe. Ces résultats probants découlent de l'efficacité et de la rigueur quant au travail accompli par l'équipe de cette direction, qui, au quotidien, s'affaire à assurer la conformité de la Loi et de ses règlements, auprès des acteurs de l'industrie.

Augmentation du nombre d'enquêtes pour contraventions aux normes de comportement

Le *Règlement sur les normes de comportement des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée* doit être respecté par tous les agents. Selon les statistiques des trois derniers exercices, le nombre de plaintes reçues contre des agents est en augmentation. Ce constat pourrait s'expliquer entre autres par le fait que le public est de plus en plus informé et que les employeurs n'hésitent pas à dénoncer les comportements reprochables de leurs agents.

DONNÉES - ENQUÊTES ET INSPECTIONS

Dossiers	
Plaintes reçues de l'externe	295
Dossiers initiés par la Direction, Enquêtes et inspections	336
TOTAL	631
Pourcentage de traitement des dossiers	82 %
Nombre de dossiers traités entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017	516
Nombre de dossiers toujours en traitement	115
Nature des dossiers	
Agences non titulaires de permis valides	242
Agents non titulaires de permis valides	202
Employeurs ayant à leur service des agents sans permis	83
Normes de comportement	34
Inspections de conformité	53
Enquêtes d'autres natures	17

TRAITEMENT DES INFRACTIONS PÉNALES À LA LOI ET À SES RÈGLEMENTS AU 31 MARS 2017

Dossiers	
Dossiers soumis au DPCP	233
Dossiers acceptés par le DPCP	246
Constats d'infraction délivrés par le DPCP	227*
Nature des infractions*	
Agences non titulaires d'un permis valide	82
Agents non titulaires d'un permis valide	81
Employeurs ayant à leur service des agents sans permis valide	63
Personne ayant nui au travail d'un enquêteur du BSP	1

Note : les dossiers soumis par le BSP au DPCP passent diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2017.

Direction, Information et traitement des permis

La direction Information et traitement des permis vise l'amélioration continue des processus afin d'aider et soutenir les demandeurs, titulaires et intervenants faisant affaire avec le Bureau, en plus de minimiser les impacts et les risques auprès de toutes les parties prenantes.

RESSOURCES

Marlyne Laflamme, CPA, CMA
Directrice, Information et traitement des permis

Service à l'information	Traitement des permis
1 coordonnateur	10 analystes
1 agente principale	traitement
8 agents à l'information	des permis

MANDATS

- Service de qualité aux demandeurs et titulaires de permis;
- Réponses efficaces et courtoises aux questions des titulaires de permis et du public;
- Émission des permis d'agents et d'agences conformément à la Loi et ce, dans les meilleurs délais.

RESPONSABILITÉS

- Amélioration continue des processus afin d'optimiser les délais de traitement des demandes;
- Cohérence des informations fournies;
- Respect des procédures lors de la délivrance des permis.

FAITS SAILLANTS

Amélioration significative des processus

La productivité est essentielle pour accomplir la mission du BSP et répondre aux besoins et attentes des demandeurs et titulaires

de permis. L'amélioration des processus a permis de réduire considérablement le temps de traitement des demandes de permis, et ce, malgré la hausse importante du nombre de permis délivrés cette année.

Une équipe performante

Au cours de l'exercice 2016-2017, nous avons délivré 18 703 permis d'agents, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'an dernier. Selon nos récentes statistiques, nous pouvons affirmer que depuis le début de l'année 2017, lorsque les dossiers présentés sont complets et conformes, le demandeur de permis peut compter sur un délai de délivrance de permis inférieur à quatre semaines.

Des résultats concrets

Au cours de l'exercice 2016-2017, l'achalandage au service à l'information téléphonique a augmenté de 8 % quant au nombre d'appels reçus, soit 42 510 appels logés au BSP. Adoptant une approche proactive ainsi qu'un désir constant de s'améliorer, l'équipe a réalisé un sondage de satisfaction au cours des mois de février et mars 2017 à l'égard des services offerts par les agents à l'information au téléphone. De ce nombre, 96 % des 546 répondants se sont prononcés en qualifiant le service reçu du BSP par téléphone comme étant très bien ou bien.

Un suivi rigoureux

Au terme de l'exercice 2016-2017, nous avons révoqué 749 permis d'agents de moins que l'an passé pour le non-paiement des frais annuels, soit une baisse de près de 17 %. Ce fait n'est pas étranger aux 9 200 appels de courtoisie faits par nos agents à l'information au cours de l'année, des actions qui sont porteuses quant aux retombées.

DONNÉES – INFORMATION ET TRAITEMENT DE PERMIS

Le BSP a délivré 9 441 nouveaux permis d'agents lors de l'exercice 2016-2017. Par ailleurs, le nombre de permis valides en circulation au 31 mars 2017 est de 42 208, une hausse de 5,7 %.

PERMIS D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Catégorie	Permis valides au 31 mars 2017	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés
Gardiennage	33 723	15 084	4 009	1 341
Investigation	1 809	953	135	104
Serrurerie	789	321	35	15
Systèmes électroniques de sécurité	4 209	1 552	549	78
Convoyage de biens de valeur	1 477	731	181	39
Service conseil en sécurité	201	97	5	5
TOTAL	42 208	18 738	4 914	1 582

DÉTAILS — PERMIS D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués				Permis non-renouvelés
	Nouveaux permis	Renouvellement de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée	
Gardiennage	7 787	7 297	3 115	769	34	91	1 341
Investigation	318	635	69	59	1	6	104
Serrurerie	92	229	26	7	1	1	15
Systèmes électroniques de sécurité	867	685	416	122	3	8	78
Convoyage de biens de valeur	349	382	122	57	1	1	39
Service conseil en sécurité	28	69	4	0	0	1	5
TOTAL	9 441	9 297	3 752	1 014	40	108	1 582

Le BSP a délivré 194 nouveaux permis d'agences lors de l'exercice 2016-2017. Par ailleurs, le nombre de permis valides en circulation au 31 mars 2017 est de 1 512, une hausse de 4,4 %.

PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Catégorie	Permis valides au 31 mars 2017	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés
Gardiennage	166	38	26	2
Investigation	126	26	15	7
Serrurerie	219	38	10	1
Systèmes électroniques de sécurité	952	219	91	15
Convoyage de biens de valeur	8	3	0	1
Service conseil en sécurité	41	13	3	0
TOTAL	1512	337	145	26

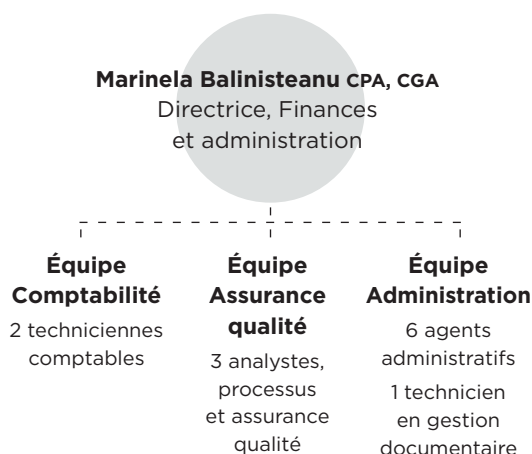
DÉTAILS - PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués			Permis non-renouvelés
	Nouveaux permis	Renouvellement de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée	
Gardiennage	23	15	13	10	3	2
Investigation	12	14	2	12	1	7
Serrurerie	19	19	6	3	2	1
Systèmes électroniques de sécurité	132	87	40	39	11	15
Convoyage de biens de valeur	1	2	0	0	0	1
Service conseil en sécurité	7	6	1	2	0	0
TOTAL	194	143	62	66	17	26

Direction, Finances et administration

La direction Finances et administration fut complètement redéfinie au cours de l'exercice 2016-2017 consolidant son mandat en assurant l'ensemble des opérations des équipes provenant de l'assurance qualité, de la comptabilité et de l'administration.

RESSOURCES



MANDATS

- Examen optimal des questions de nature financière, fiscale et budgétaire;
- Respect de la conformité;
- Stabilisation et évolution du système transactionnel relatif aux opérations.

RESPONSABILITÉS

- Gestion du budget;
- Mise en place de contrôles de qualité serrés et adéquats;
- Implantation d'outils technologiques appropriés et performants.

FAITS SAILLANTS

Implantation de procédures archivistiques

La création d'un poste de technicien en gestion documentaire a permis de réviser et rédiger les procédures quant à la documentation du BSP. L'organisme peut désormais compter sur un plan de classification et un calendrier de conservation pour répertorier la documentation en fonction des lois et des règlements relatifs au domaine des archives.

Optimisation de l'efficacité opérationnelle

En 2016-2017, la création de la Direction, Information et traitement des permis a fait en sorte de redistribuer certaines tâches et services afin de maximiser l'efficacité opérationnelle des équipes sous-jacentes à la Direction, Finances et administration.

DSFP

**Veiller à la
protection
du public**

**Promouvoir
une industrie
de confiance**

Perspectives 2017-2018

Tel que prévu aux orientations stratégiques 2015-2019 adoptées par le conseil d'administration, le Bureau voit notamment à concourir au développement de l'industrie en se positionnant sur certains enjeux stratégiques pertinents en collaboration avec les intervenants appropriés. Également, le BSP poursuit ses efforts pour développer le niveau de connaissance de l'organisme auprès du grand public et de l'industrie de la sécurité privée quant à son rôle et ses services auprès des assujettis à la Loi. Un nouveau site internet sera mis en ligne projetant ainsi une image de marque du BSP actualisée, améliorant l'expérience utilisateur et offrant une vitrine virtuelle professionnelle quant aux besoins et défis soulevés par l'industrie. Cela est sans compter les démarches de communication visant à faire rayonner le BSP auprès de l'industrie dans son ensemble certes, mais aussi auprès du grand public, au cœur de sa mission.

MISER SUR L'EXCELLENCE DE NOTRE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Depuis la mise sur pied de l'organisme, nous visons l'amélioration et l'optimisation de nos processus afin d'assurer un service de qualité et efficient. Cela se traduit concrètement par la formation continue des ressources dédiées au service des intervenants externes, l'utilisation d'outils performants, l'instauration d'une synergie essentielle entre les départements et des communications stratégiques et pertinentes. Bien répondre à nos assujettis est une de nos principales préoccupations et c'est ainsi que l'ensemble de nos actions est dirigé. Avec la mise en ligne du nouveau site internet, le BSP vise une plus grande accessibilité et la simplification de l'information à portée des internautes, soit les titulaires de permis et le grand public.

GAGE D'INTÉGRITÉ, DE RIGUEUR ET DE TRANSPARENCE

L'entrée en vigueur officielle de la Loi en juillet 2010 annonçait une nouvelle ère pour l'industrie de la sécurité privée. Par la constitution du BSP et de son mandat, en lien étroit avec les acteurs du milieu, il s'est opérée une professionnalisation plus poussée de ce secteur, créant une image positive renforcée. Au-delà du caractère obligatoire du permis, en être titulaire comporte de nombreux avantages et contribue à la professionnalisation de l'industrie. L'organisme travaillera dans la prochaine année, conformément à son plan stratégique 2015-2019, à la reconnaissance du BSP en proposant des actions concrètes.

RAYONNEMENT STRATÉGIQUE

Force est de constater que le BSP est, encore à ce jour, méconnu de certains joueurs de l'industrie. Accroître sa notoriété devient donc un enjeu incontournable. Combinées à la présence sur le terrain des enquêteurs-inspecteurs du BSP, de la synergie d'équipe au niveau de l'ensemble des actions, les communications tendront vers cet objectif. Conséquent avec les enlignements de la planification stratégique et la volonté de l'équipe, le BSP continuera à prendre part à des tables de concertation, comités et colloques. Les messages auprès des acteurs de l'industrie et des titulaires de permis ayant recours aux services de sécurité privée seront maximisés et un plan stratégique en communications sera proposé afin d'augmenter le niveau de connaissance de cette clientèle cible ainsi que le grand public.

CONSOLIDATION DES PROCESSUS INTERNES

Le BSP poursuivra ses démarches dans la révision et l'implantation de processus simplifiés, clairs et répondant à des standards de qualité élevés. À cet égard, l'équipe du BSP vise l'amélioration et le maintien d'une cadence appropriée en matière de délivrance et de renouvellement des permis. Tourné vers l'avenir et axé sur l'amélioration continue, le BSP compte sur des employés qualifiés et dédiés, un gage de réussite pour la mission du BSP.

SENSIBILISATION ET RESPECT DE LA LOI : DE NOUVEAUX TERRAINS À EXPLORER

Les enquêteurs-inspecteurs continueront à ratisser la province afin de s'assurer que tous les intervenants assujettis à la Loi soient titulaires des permis valides requis. À cette responsabilité de sensibilisation s'ajoute celle de soumettre des rapports d'infractions généraux au Directeur des poursuites criminelles et pénales, lequel sévit contre les contrevenants par l'émission de constats d'infractions. La présence du BSP sur le terrain demeure une priorité.

États financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

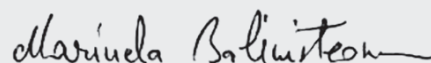
Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers, principalement par l'intermédiaire de son

comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction du BSP et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



Claude Paul-Hus, MBA FCPA FCMA
Directeur général



Marinela Balinisteanu, CPA CGA
Directrice, Finances et administration

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Bureau de la sécurité privée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Bureau de la sécurité privée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Bureau de la sécurité privée au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Montréal
Le 22 juin 2017

*1- CPA auditeur, CA permis de comptabilité
publique no A115050*

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Permis - agences	2 618 291	2 613 305	2 499 132
Permis - agents	3 908 045	4 078 335	4 102 176
Autres	75 996	111 300	104 144
	6 602 332	6 802 940	6 705 452
Charges			
Salaires et charges sociales	3 359 550	3 107 270	2 795 372
Formation	50 632	24 794	31 294
Cotisations et associations professionnelles	17 486	16 411	9 336
Vérifications sécuritaires	1 731 597	1 712 950	1 930 479
Frais d'émission de permis	158 461	160 115	160 105
Services professionnels	525 942	390 433	579 529
Communications et informations	78 851	105 950	81 307
Charges locatives	323 112	322 404	280 221
Amortissement des immobilisations corporelles	237 077	223 221	337 266
Fournitures de bureau	73 036	62 045	51 736
Assurances	33 951	28 180	28 173
Frais bancaires et financiers	61 251	62 606	59 892
Frais de déplacement et de représentation	117 542	59 745	64 269
Location et entretien de l'équipement	21 257	19 965	23 456
Créances douteuses		116	7 537
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		3 199	
	6 789 745	6 299 404	6 439 972
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(187 413)	503 536	265 480

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Excédent accumulé lié aux activités

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début	265 948	265 948	468
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(187 413)	503 536	265 480
Solde à la fin	78 535	769 484	265 948

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(187 413)	503 536	265 480
Acquisition d'immobilisations corporelles	(242 196)	(218 331)	(207 535)
Amortissement des immobilisations corporelles	237 077	223 221	337 266
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		3 199	
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		796	
	(5 119)	8 885	129 731
Acquisition de stock de fournitures		(26 560)	(22 811)
Consommation de stock de fournitures		24 218	22 881
Augmentation de dépôts et charges payées d'avance		(234 590)	(253 929)
Utilisation de dépôts et charges payées d'avance		232 881	242 102
	-	(4 051)	(11 757)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(192 532)	508 370	383 454
Dette nette au début	(350 107)	(350 107)	(733 561)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin	(542 639)	158 263	(350 107)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent lié aux activités de l'exercice	503 536	265 480
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	223 221	337 266
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	3 199	
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	(9 374)	6 474
Diminution de la réclamation de taxe sur les produits et services et de taxe de vente du Québec		84 254
Diminution (augmentation) du stock de fournitures	(2 342)	70
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance	(1 709)	(11 827)
Augmentation (diminution) des permis en traitement	(50 151)	93 663
Augmentation des produits reportés	100 405	122 160
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	(48 424)	17 711
Augmentation (diminution) du dû à la Sûreté du Québec	(115 712)	237 676
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	602 649	1 152 927
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(218 331)	(207 535)
Cession d'immobilisations corporelles	796	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(217 535)	(207 535)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Dépôts à terme	(1 000 000)	
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(614 886)	945 392
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 128 962	2 183 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 514 076	3 128 962
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	1 514 076	3 128 962
Dépôt à terme	1 000 000	
	2 514 076	3 128 962

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 16 979 \$ (15 208 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2016).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière

au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 514 076	3 128 962
Dépôts à terme, 0,95 %, 1,12 % et 1,13 %, échéant jusqu'en mars 2018	2 000 000	
Autres débiteurs	10 505	1 131
	3 524 581	3 130 093
PASSIFS		
Permis en traitement	670 068	720 219
Produits reportés (note 3)	1 975 607	1 875 202
Charges à payer et frais courus	329 619	378 043
Dû à la Sûreté du Québec (note 4)	391 024	506 736
	3 366 318	3 480 200
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	158 263	(350 107)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Dépôts et charges payées d'avance (note 5)	97 145	95 436
Stock de fournitures	8 865	6 523
Immobilisations corporelles (note 6)	505 211	514 096
	611 221	616 055
EXCÉDENT ACCUMULÉ	769 484	265 948

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après le « Bureau ») est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée, RLRQ, chapitre S-3.5 (ci-après la « Loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur les bénéfices des sociétés selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Constataion des produits

Produits de permis

Les produits de permis sont composés des produits liés à la vérification sécuritaire et des produits relatifs aux droits annuels. Les produits de vérification sécuritaire liés à l'émission des permis sont comptabilisés au moment où la demande est reçue, dans le cas d'une nouvelle demande de permis, et au moment de la réception du paiement, dans le cas des anniversaires et renouvellements. Les produits relatifs aux droits annuels liés aux permis sont échelonnés sur les douze mois de la durée des permis. La partie non échue des permis est considérée comme produits reportés. Les sommes perçues sont comptabilisées aux passifs sous la rubrique Permis en traitement.

Autres sources de produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en un stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

— Amortissement :

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 à 4 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Kiosque	4 ans
Mobilier de bureau	5 ans

— Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a signé une entente avec Standard Life pour la mise en place et la gestion d'un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis le 2 avril 2012, le Bureau contribue à raison de 1 % de plus que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % du salaire de base de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (trois mois pour les cadres). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 95 988 \$ à titre de contributions à ce régime de retraite (90 154 \$ en 2016).

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

3 - PRODUITS REPORTÉS

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	1 875 202	1 753 042
Montant constaté aux résultats	(6 691 640)	(6 601 308)
Montant facturé au cours de l'exercice	6 792 045	6 723 468
Solde à la fin	1 975 607	1 875 202

4 - DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Ainsi qu'il est prévu à l'article 27 de la Loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture ces services au Bureau sur une base mensuelle. Une provision est comptabilisée au moment où la demande de vérification sécuritaire est envoyée.

5 - DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2017	2016
	\$	\$
Assurances payées d'avance	14 543	14 249
Autres	82 602	81 187
	97 145	95 436

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017				
	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	44 774	14 618			59 392
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 307 363	146 606	1 569		1 452 400
Équipement de surveillance et de sécurité	38 520	11 432			49 952
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	336 769	45 675	7 791		374 653
	1 739 985	218 331	9 360	-	1 948 956
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	17 722			7 779	25 501
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	910 058		556	183 058	1 092 560
Équipement de surveillance et de sécurité	32 828			3 438	36 266
Kiosque	12 250			309	12 559
Mobilier de bureau	253 031		4 809	28 637	276 859
	1 225 889	-	5 365	223 221	1 443 745
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	27 052	14 618		7 779	33 891
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	397 305	146 606	1 013	183 058	359 840
Équipement de surveillance et de sécurité	5 692	11 432		3 438	13 686
Kiosque	309			309	
Mobilier de bureau	83 738	45 675	2 982	28 637	97 794
	514 096	218 331	3 995	223 221	505 211

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	2016				
	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	38 790	5 984			44 774
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	890 716	416 647			1 307 363
Équipement de surveillance et de sécurité	38 520				38 520
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	268 173	68 596			336 769
Immobilisations en cours de développement / Logiciels	283 692	(283 692)			
	<u>1 532 450</u>	<u>207 535</u>	-	-	<u>1 739 985</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	13 204			4 518	17 722
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	644 272			265 786	910 058
Équipement de surveillance et de sécurité	28 286			4 542	32 828
Kiosque	9 109			3 141	12 250
Mobilier de bureau	193 752			59 279	253 031
	<u>888 623</u>	-	-	<u>337 266</u>	<u>1 225 889</u>
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	25 586	5 984		4 518	27 052
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	246 444	416 647		265 786	397 305
Équipement de surveillance et de sécurité	10 234			4 542	5 692
Kiosque	3 450			3 141	309
Mobilier de bureau	74 421	68 596		59 279	83 738
Immobilisations en cours de développement / Logiciels	283 692	(283 692)			
	<u>643 827</u>	<u>207 535</u>	-	<u>337 266</u>	<u>514 096</u>

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Bureau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour le Bureau.

Le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Bureau aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2017	2016
	\$	\$
Encaisse	1 514 076	3 128 962
Dépôts à terme	2 000 000	
Autres débiteurs	10 505	1 131
	3 524 581	3 130 093

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2017 et 2016 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de marché

Les instruments financiers du Bureau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt :

— Risque de taux d'intérêt :

Le Bureau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe. Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Bureau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le Bureau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

7 – INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2017, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Charges à payer et frais courus	289 162	243	40 214	329 619
Dû à la Sûreté du Québec	391 024			391 024
	680 186	243	40 214	720 643

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers du Bureau, totalisant respectivement 3 524 581 \$ et 720 643 \$ (3 130 093 \$ et 884 779 \$ respectivement au 31 mars 2016), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

8 - ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en mars 2021, à verser une somme de 1 230 435 \$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie et les télécommunications ainsi que certains équipements de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 498 038 \$ en 2018, à 299 928 \$ en 2019, à 289 239 \$ en 2020 et à 143 230 \$ en 2021.

9 - ÉVENTUALITÉ

L'organisme a reçu une mise en demeure pour une poursuite potentielle d'un montant d'environ 1 750 000 \$ dans le cadre de ses opérations normales. La direction est d'avis que cette mise en demeure est non fondée. De plus, le Bureau bénéficie d'une clause d'immunité prévue à l'article 68 de la Loi sur la sécurité privée. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Ce rapport est disponible sur le site internet
du Bureau de la sécurité privée à l'adresse :
www.bspquebec.ca.

Dépôt légal - 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)
ISSN : 1927-0771 (version PDF)

ISBN : 978-2-9816029-2-3 (version imprimée)
ISBN : 978-2-9816029-3-0 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction, par quelque procédé
que ce soit, et la traduction, même partielle,
sont interdites sans l'autorisation du Bureau
de la sécurité privée.



BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

6363 route Transcanadienne Ouest, bureau 206
Saint-Laurent (Québec) H4T 1Z9

Téléphone : 514 748-7480
Sans frais : 1 877 748-7483
Télécopieur : 514 748-0002

info@bspquebec.ca

www.bspquebec.ca